



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



### Au jour le jour – Octobre 2025

01 10 : MACS – réunion du conseil communautaire du 25/09/2025 (liste des délibérations - mise en ligne le 30/09/2025) – Une bonne nouvelle pour notre adhérente d'Hossegor brimée par les élus de Soorts-Hossegor : Annulation partielle du PLUi concernant un emplacement réservé à Soorts-Hossegor, à l'unanimité.

Nota Bene (il a fallu contraindre les élus, sourds aux demandes de l'intéressée et de la SEPANSO) : Dossier 23BX02342 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux annule la délibération du 27 février 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes MACS a approuvé son plan local d'urbanisme intercommunal en tant que ce document d'urbanisme comporte l'emplacement réservé n° S0025 sur le territoire de la commune de Soorts-Hossegor. Le jugement n° 2001316

01 10 : Bordeaux – Conseil d'administration Fédération SEPANSO Aquitaine

0110 : Civelles – Une commissaire de justice remet à la SEPANSO copie d'un arrêt rendu contradictoirement et en dernier ressort à signifier le 05.06.2025 par la chambre correctionnelle près la Cour d'Appel de Pau (Dossier n°22/004418) – La Cour a déclaré recevable la question prioritaire de constitutionnalité présentée par M. A et Mme M.

Selon notre avocat la QPC est recevable, mais non fondée.

01 10 : Seignosse – Le président de MACS répond au courrier du 20 août 2025 concernant le projet du Nouvel Aerial du Lac (1 page)

**Suite à la réunion du mois de juillet les 3 équipes projet (Darwin, le Lac et Pichet) ont complété et ajusté les contours de leurs projets pour clôturer la phase 1 de l'API. Versions mises à jour de chaque projet sur le lien suivant :**

<https://cloud.cc-macs.org/index.php/s/ismYWwzH5eFRQbo>

02 10 : Dax – Les Rencontres Décarbonation – Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes – Jean Dupouy a assisté à cette journée d'échanges.

02 10 : Civelles – Affaire 2025/00070 – Cour d'Appel de Bordeaux – Arrêt (20 pages) - La Chambre de l'instruction rejette la requête en nullité, déclare irrecevable la demande d'annulation de leur mise en examen présentée par Messieurs A.P.C. et O.P.L. dit que la procédure est régulière jusqu'aux cotes... Il sera fait retour au magistrat instructeur aux fins qu'il poursuive et mène à son terme l'information.

02 10 : Mont de Marsan – Manifestation pour la justice sociale, fiscale et environnementale. Compte tenu des régressions environnementales imposées par les gouvernements de l'actuel président de la République, Georges Cingal a défilé avec la flamme de la SEPANSO Landes.

02 10 : Mont de Marsan – DDTM – Réunion Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dommages (ESOD) pour la période 2026-2029 – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – **C.R. officiel : 4 pages + Powerpoint : 24 pages**

02 10 : Dax – US Dax Rugby – Les rencontres de la décarbonation (organisées par la CCIL) – Jean Dupouy s'est inscrit à cet évènement.

03 10 : Dax - comité de suivi environnemental pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne – (à la sous-préfecture à 14h30) – Powerpoint : 60 pages

04 10 : Saint-Justin – Georges Cingal remercie un naturaliste qui a adressé des données concernant les sites où sont projetés des constructions de centrale photovoltaïques. L'enquête publique étant terminée le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur de juillet 2025(demandes de permis de construire les 3 centrales photovoltaïques de Cachen, Hélios et de Herré : avis favorable assorti de diverses réserves – 266 pages)

<https://www.cnce.fr/upload/enquiry/enquete-e25000012-64-ccla-cachen-helios-herre-2025-rapport-et-conclusions-motivees-2025-07-06-avec-annexes-687de970a50ac581741050.pdf>

04 10 : Mimizan – La SEPANSO reçoit copie du nouveau courrier adressé par l'association Sibylline : « *La semaine passée (26/09/2025), communauté de communes et mairie de Mimizan recevaient une demande d'éclaircissements de notre part, concernant des travaux d'aménagement des berges du Courant et d'extraction de sable plage sud. Aucune réponse de leur part, à ce jour, ne nous a été transmise.*

*Cette semaine, après les berges du Courant, c'est au tour de la dune de la plage sud de subir les assauts des bulldozers (cf. photos).*



*Sachant que la DDTM avait été mise en copie du courrier, sachant que Monsieur Georges Cingal, président de la SEPANSO 40 saisissait directement, en suivant, la DREAL, nous souhaiterions connaître ce qui justifie l'impunité de Mimizan en termes d'irrespect de l'environnement.... »*

05 10 : Hossegor – La SEPANSO demande au Préfet un contrôle de légalité de la délibération n°250926-14 : « *Avenant à la convention de concession des plages naturelles de Soorts-Hossegor : sollicitation de la prolongation de la concession* » - Lorsqu'on lit la délibération, on apprend que le maire a fait voter une demande pour trois années d'exploitation supplémentaire des bars-restaurants (il espère même pouvoir obtenir à plus long terme une autorisation sur douze ans !) – Un élu qui va à l'encontre de la Loi Littoral !

06 10 : Cestas – Rencontre Fibois//SEPANSO – reportée à une date ultérieure.

06 10 : Vielle-Tursan – La SEPANSO attire l'attention du préfet sur des lisiers de porcs qui ruissent hors des parcelles de l'éleveur (1 page)

06 10 : Mimizan – La SEPANSO est invitée en tant que personne publique associée (PPA) à participer à une réunion relative à la révision allégée n° 1 du PLU le vendredi 7 novembre 2025. Une clé USB comportant les documents qui feront l'objet de cette réunion est jointe à l'invitation.

07 10 : Chalosse Tursan - Enquête publique unique relative au projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Chalosse Tursan, à l'abrogation de douze cartes communales opposables aux tiers des communes de Banos, Coudures, Horsarrieu, Mant, Momuy, Monségur, Montaut, Montgaillard, Montsoué, Peyre, Sainte-Colombe et Saint-Cricq-Chalosse, à la révision des zonages d'assainissement de trente-neuf communes membres de la Communauté de

Communes Chalosse Tursan, et à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune d'Aubagnan – Observations SEPANSO : 2 pages

07 10 : Mont de Marsan (14h00) - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - Georges Cingal représente la SEPANSO

08 10 – Bordères & Lamensans – Dossier 2402956 – Le Tribunal administratif de Pau rejette la requête de M. S. et de la fédération SEPANSO Landes

Les requérants demandaient

1° d'annuler la preuve de dépôt de déclaration, au titre des ICPE délivrée le 6 mai 2024 au GAEC de Capblanc en vue de l'exploitation d'un élevage de canards sur la commune de Bordères & Lamensans ainsi que la décision implicite de rejet, né du silence gardé par le préfet des Landes sur leur recours gracieux du 11 juillet 2024

2° d'annuler le récépissé [du 16 mai 2024 délivré au GAEC de Capblanc, en vue de l'exploitation de cet élevage de canards.](#)

09 10 : Arjuzanx – Comité de Pilotage Réserve naturelle nationale – Daniel Verdier a représenté la SEPANSO

09 10 : Mont de Marsan - Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

09 10 : Mimizan – Me Jean-Meire transmet à la SEPANSO le courrier (30/09/2025) du Syndicat mixte du SCoT du Born rejetant notre recours gracieux et confirmant et maintien de la délibération du 28 juillet 2025 portant approbation de la modification n°1 du SCoT du Born.

10 10 : Parution de « La forêt du futur, un défi pour la France » - Hervé Le Boulet – 192 pages - Delachaux & Niestlé éditeurs



10 10 : Consultation du public - **Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux mesures de protection des espèces animales non domestiques et végétales non cultivées**

« Défavorable. Engagé par ailleurs sur le domaine de la préservation des masses d'eaux et des sols, je tiens à préciser qu'en matière de préservation des espèces, la dégradation générale des milieux est le facteur premier de la baisse de la biodiversité animale et végétale. Cette dégradation par des pollutions chimiques et par l'artificialisation de sols agricoles et forestiers s'impose comme le levier essentiel de la protection des espèces animales non domestiques et végétales non cultivées, par extension des populations. »

10 10 : Orx – Dossier 2500613 – Le Tribunal administratif donne acte du désistement des conclusions aux fins d'annulation de la requête de la SEPANSO Landes (Rappel : La décision implicite de non-opposition à déclaration préalable de division foncière qui s'est formée le 06 septembre 2024, ayant été retirée à la demande de Mme Desclaux, sa bénéficiaire, par arrêté du premier adjoint au maire de Orx du 7 mai 2025, devenu définitif selon ce qu'indique la Commune, la Fédération SEPANSO Landes se désiste donc de ses conclusions aux fins d'annulation dans l'instance 25/00613-3.)

11 10 : Hossegor – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif de Pau une requête introductory d'instance (Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire n° 04030424D0091 délivré le 27 mars 2025 à la SAS Les Arbousiers pour la construction d'un centre de

médecine intégrative, avenue de Pascouau à Soorts-Hossegor, sur les parcelles cadastrées AS 174 et 176 – 9 pages + 2 pièces jointes)

La requête a été enregistrée le 15/10/2025 sous le numéro 2503056-3

11 10 : Consultation : Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) no 1107/2009, le règlement (CE) no 396/2005, le règlement (UE) no 528/2012, le règlement (CE) no 1829/2003, le règlement (CE) no 1831/2003, le règlement (CE) no 852/2004, le règlement (CE) no 853/2004, le règlement no 1099/2009, le règlement (CE) no 999/2001, le règlement (CE) no 1069/2009, le règlement (UE) 2017/625, la directive 98/58/CE et la directive 2009/128/CE en ce qui concerne la simplification et le renforcement des prescriptions relatives à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale

Avis défavorable de la SEPANSO : - « *Chacun a pu constater que les autorisations de mise sur le marché de produits biocides ont posé et posent encore aujourd'hui de graves problèmes pour la santé des êtres vivants et de leur environnement. Chacun a pu constater qu'il fallait des années pour obtenir l'interdiction de produits biocides polluants. La Commission fait comme si elle ignorait ces problèmes en maladministrant REACH. Cette initiative sur la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale est donc particulièrement mal venue. Les pollutions que nous subissons seraient sans doute encore plus difficiles à maîtriser si la réglementation devait être modifiée selon la demande d'États membres sous la pression des lobbies agricoles et industriels.*

 »

13 10 : Samadet – La SEPANSO adresse un courriel au maire de la commune pour attirer son attention sur le saccage d'un espace boisé classé, protégé par le PLU. Le 10 octobre Bernard Perrin s'est rendu sur place : « *J'ai pu constater la coupe rase d'un beau peuplement de chênes adultes sur une surface d'environ 3 ha. Lorsque je dis coupe, le terme est inapproprié. Les vrais professionnels forestiers coupent des arbres et démontent les houppiers, rangent les rémanents. Là, j'ai constaté la coupe et l'extraction des grumes dans la précipitation, en abandonnant tout le reste en l'état en laissant le milieu naturel dans une situation de catastrophe générale et un environnement paysager de massacre...*

 ». Il saisit le conseil d'administration pour les suites à donner à cette affaire.

13 10 : Mont de Marsan – Sports de nature – Conseil départemental (10h30 à 12h30) - Georges Cingal représente la SEPANSO

Présentation Powerpoint : <https://pydio.landes.fr/public/5c25c0f29e13>

14 10 : Mont de Marsan (9h30) – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – **réunion annulée** – Les membres reçoivent le PV de la réunion du 9 juillet (5 pages)

14 10 : CLE Midouze (Bureau en visio : 14h00) – Daniel Verdier a représenté la SEPANSO

15 10 : Mimizan – Arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2025)532 portant mise en demeure de régularisation administrative et fixant des mesures conservatoires à la SCI LES PINS pour l'enfouissement non autorisé de déchets au 794 route d'Escource (parcelles 0 30, 31, 32).

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/37365/305645/file/APMD%202025-532%20SCI%20LES%20PINS.pdf>

15 10 : Saint Cricq du Gave – Comité de suivi de site CEMEX (14h00) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – **Compte rendu : 15 pages.**

16 10 : Mont de Marsan : Échanges DDTM (Service protection de la nature) // SEPANSO Landes

17 10 : Consultation publique sur le projet relatif à la répartition des quotas professionnels d'anguilles de moins de 12cm – Contribution SEPANSO Aquitaine.

« ... La SEPANSO rappelle qu'elle a alerté en avril 1997 les pouvoirs publics sur « la disparition progressive des anguilles des cours d'eau, étangs et lacs » en soulignant la surexploitation de l'espèce. Siégeant en Conseil National de Protection de la Nature, Georges Cingal, a soutenu et fait adopter une motion, présentée par M. Gascoin, en faveur de la protection des alevins d'anguilles le 25 mars 1999 (adoptée à l'unanimité). Depuis plus de vingt ans, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Dans son dernier avis Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) de 2024, recommandait l'arrêt total de toutes les pêches ciblant l'anguille : pêches professionnelles et récréatives, et même le

*système de repeuplement jusqu'à ce que la biomasse des géniteurs atteigne un niveau compatible avec la reconstitution du stock...*

**Nous demandons à Madame Barbut, notre nouvelle ministre, d'imposer un moratoire total sur la pêche de l'anguille à tous les stades (civelles, juvéniles, et adultes) pour toutes les formes de pêche, y compris professionnelle, que ce soit en mer, dans les estuaires, rivières, canaux, lacs et lagunes.** Nous espérons que les moyens alloués à la lutte contre le braconnage seront maintenus et que le prochain plan de gestion de l'anguille sera effectivement consacré à la sauvegarde de l'espèce. Cette demande s'appuie sur le constat que les plans « anguilles », découlant du Règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes n'ont manifestement pas suffi pour enrayer le déclin de l'espèce...»

17 10 : Soorts-Hossegor – Georges Cingal demande au préfet un rendez-vous pour exposer la situation de notre adhérente qui propose de l'accompagner ; son avocate serait également présente.



18 10 : Hossegor – Suite à l'article publié par Sud-Ouest le 16/10/2025, la SEPANSO écrit au président de MACS : « ... nous aimerais prendre connaissance des résultats des analyses réalisées, puis de celles qui seront réalisées au cours des travaux d'extraction prévus du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2025. Une recherche sur le site internet de MACS et sur le site de la commune de Soorts-Hossegor ne m'a pas permis d'obtenir une réponse. J'ai donc l'honneur de vous prier de faire en sorte que les citoyens curieux comme moi-même puissent prendre connaissance de ces analyses... »

#### **19 10 : début des vacances scolaires**

20 10 : Bayonne-Tarnos – Dossier 2301530-2 – Le Tribunal administratif de Pau ordonne le report de clôture de l'instruction au 20/11/2025.

Logique puisque les parties intéressées n'ont reçu le mémoire n° 5 de la Communauté d'Agglo du Pays Basque enregistré au greffe que le 28 juillet 2025 (44 pages) que le 20 octobre 2025. Les avocats de nos adhérents (suite aux ruissellements d'eaux et de pollutions constatés sur le site) ont demandé le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à la DDTM 64 copie du dossier de déclaration loi sur l'eau DIOTA-240419-104020-475-011 déposé par la CAPB dans le cadre de la réalisation de l'Aire de Grand Passage et notamment

- toutes les demandes de complément qui ont pu être formulées par l'administration à l'occasion de la déclaration ;
- les réponses apportées par la CAPB ;
- les éventuels arrêtés de prescriptions spéciales pris pour le site ;
- les visites et rapports d'inspection du site.

20 10 : Mimizan – A la demande de la SEPANSO Landes, Me Pierre Jean-Meire adresse au tribunal administratif de Pau un recours en annulation contre l'arrêté du 24 avril 2025 fixant la limite transversale de la mer sur le courant de Mimizan situé sur la commune de Mimizan et la décision du 19 août 2025 rejetant le recours gracieux – 18 pages + 6 pièces jointes

20 10 : Soustons – Règlement financier du contentieux braconnage (Dossier 25003 – TC Dax)

20 10 : Biscarrosse-Parentis - Renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome des grands lacs – La SEPANSO propose deux titulaires et deux suppléants

20 10 : Pomarez – La SEPANSO demande au préfet un contrôle de légalité (problème d'urbanisme)

20 10 : Méthanier du Havre - La justice reconnaît l'inutilité du terminal méthanier flottant et donne raison à la société civile en demandant sa désinstallation. C'est une grande victoire pour la mobilisation citoyenne et les collectifs locaux qui se mobilisent depuis plus de trois ans contre cette infrastructure gazière dangereuse.

La SEPANSO avait signé la pétition contre ce projet.

21 10 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Commission Nature – Projet d'arrêté de biotope d'un secteur du Luy à Saugnac & Cambran – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

21 10 : Saint-Martin de Seignanx – Enquête publique - Demande d'autorisation environnementale concernant le regroupement et transit de déchets dangereux et non dangereux sur la commune de Saint-Martin de Seignanx présentée par la société SARP SUD-OUEST – Observations SEPANSO : 2 pages

21 10 : Vielle Saint-Girons – La SEPANSO est invitée à participer à la réunion du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du courant d'Huchet le jeudi 20 novembre 2025 à 9h30 à la mairie (salle du conseil municipal). Sont joints à cette invitation :

Le rapport d'activité 2024 (43 pages)

<https://www.reservenaturelle-couranthuchet.org/content/download/873/file/Rapport%20d%27activit%C3%A9%202024.pdf>

Le diagnostic d'ancrage territorial (91 pages)

<https://www.reservenaturelle-couranthuchet.org/content/download/874/file/DAT%20RNN%20courant%20Huchet%20-%20Rapport%20final.pdf>

23 10 : Mont de Marsan - DDTM – Réunion Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dommages (ESOD) – Georges Cingal excusé (deux véhicules en panne !) – Compte-rendu DDTM : 4 pages accompagné du Guide « Prévention et protection des cultures contre les corvidés » (26 pages)

23 10 : Mont de Marsan – DDTM - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – session dématérialisée (6 projets photovoltaïques) - Georges Cingal a adressé les avis de la SEPANSO, assortis de brefs commentaires

23 10 : La justice a condamné TotalEnergies pour greenwashing. Cette décision remet directement en cause la manière dont une grande entreprise pétro-gazière tente de "verdir" son image tout en continuant à miser sur les énergies fossiles. C'est une victoire contre la désinformation climatique qui envoie un signal fort à l'ensemble de cette industrie polluante.

Ce jugement fait suite à l'action en justice engagée contre TotalEnergies en mars 2022 par Greenpeace France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous, avec le soutien de ClientEarth, pour faire reconnaître et condamner le greenwashing de la multinationale française.

24 10 : Budget de la France – Georges Cingal écrit aux députés des Landes :

« Comme vous le savez j'ai été longtemps Secrétaire national de France Nature Environnement et je suis toujours resté en contact avec ses dirigeants. J'ai particulièrement apprécié le communiqué publié le 21 octobre, aussi je vous invite à le lire (ou à le relire ?).

<https://fne.asso.fr/communique-presse/budget-ou-trouver-les-milliards>

Comme l'ont bien en mémoire les associations la France doit verser 800 euros par tonne de déchets plastiques non recyclés à l'Union Européenne, atteignant près de 1,56 milliard d'euros en 2024. Cette charge ne devrait pas incomber uniquement à l'État et aux contribuables. La SEPANSO espère que vous soutiendrez fermement la proposition de taxer les éco-organismes pour chaque emballage plastique non recyclé est une avancée positive, respectant le principe du pollueur-payeur.

*Même espoirs pour la qualité de l'air et la malbouffe... »*

24 10 : Photovoltaïque : concilier transition énergétique et restauration de la nature – Georges Cingal adresse ses observations à France Nature Environnement – Diverses observations : 1 page

*« ... Je suggère à FNE de demander aux ministres concernés le liste des sociétés qui proposent des projets PV et d'identifier celles qui proposent des centrales PV hybrides ; on pourrait même demander que seules les constructions de centrales PV hybrides soient désormais autorisées (en invoquant leurs avantages)... »*

27 10 : 138 organisations (dont la SEPANSO) envoient à Ursula von der Leyen un « Appel à renforcer la mise en œuvre de la législation européenne sur les pesticides pour protéger la santé et l'environnement » (3 pages)

27 10 : Hossegor – Suite au courrier adressé à la Communauté de Communes MACS, M. Tom Pelletan, responsable adjoint Port et Lac, adresse à la SEPANSO les analyses sédimentaires réalisées en juin 2025 sur zones du lac d'Hossegor concernées par le dragage en cours : 4 pièces jointes.

Il y a eu 3 prélèvements sur chaque zone ; apparemment les 3 prélèvements ont été mélangés pour transmission au laboratoire d'analyse.

Il n'y aura pas de résultats d'analyses sur les sédiments extraits comme demandés par Georges Cingal.

Réponse de M. Pelletan : « Dans le cadre de l'arrêté préfectoral n°40-2016-00509, nous devons :

- Avant le démarrage du chantier : « une caractérisation des sédiments concernés par le dragage projeté ». Cette caractérisation correspond aux résultats transmis ce jour.
- En phase chantier : « un test sur les paramètres des listes N1/N2 figurant dans l'arrêté du 9 aout 2006 **au terme des premiers 50 000m<sup>3</sup> de sédiments extraits, puis par tranches successives de 20 000m<sup>3</sup>.** ». Étant donné que nous n'atteignons pas ce volume, aucun prélèvement n'est prévu pendant le chantier.

L'instruction relative à cette affaire sera close le 23/01/2026 à 12 heures.

27 10 : Castanet – Affaire n° 25BX02619 - La Cour administrative d'appel de Bordeaux informe la SEPANSO que la chambre chargée de l'instruction de cette affaire a décidé de communiquer une copie de la requête de Me Édouard Antoniolli enregistrée au greffe le 22/10/2025 :

*M. Frédéric Prothin demande à la cour 1°) d'annuler le jugement n° 2402764 du 22 août 2025 par lequel le tribunal administratif de Pau a rejeté sa demande tendant à l'annulation des arrêtés n° PC 040 070 21 F0012 et n° PC 040 070 21 F0013 du 23 aout 2024 par lesquels la préfète des Landes a délivré à la société CONTIS 16 deux permis de construire en vue de la construction d'une ferme photovoltaïque sur des terrains situés à Castanet ; 2°) d'annuler les arrêtés de la préfète des Landes n° PC 040 070 21 F0012 et n° PC 040 070 21 F0013 du 23 aout 2024 avec toutes conséquences de droit ; 3°) de mettre solidairement à la charge de l'État et de la société CONTIS 16 la somme de 2500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative*

Requête de Me Antoniolli : 98 pages + 45 pièces jointes

**Le même jour les parties concernées sont informées que la clôture de l'instruction est fixée au 23/01/2026**

28 10 : Pouillon – Affaire 2201994-3 – Le Tribunal administratif informe la SEPANSO que cette affaire est inscrite au rôle de l'audience publique du 19/11/2025.

29 10 : Qualité de l'air – La préfecture adresse aux membres du CODERST les notes d'information présentant les bilans de la qualité de l'air pour l'année 2024 dans le département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

- Bilan de la qualité de l'air 2024 pour le département des Landes (8 pages)
- Présentation ATMO pour les Landes (19 pages)
- Bilan de la qualité de l'air 2024 pour le département des Pyrénées Atlantiques (7 pages)
- Présentation ATMO pour les Pyrénées Atlantiques (19 pages)

29 10 : SAGE Adour Amont – Zones humides – Préparation de la visioconférence du 6 novembre 2025.

30 10 : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage – Consultation électronique  
Un avenant au schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a été pris le 25 juillet 2023 afin que l'office national des forêt (ONF) puisse expérimenter la technique de traque affût dans les forêts

domaniales de Biscarrosse et Saint-Eulalie, dans l'enceinte de la direction générale de l'armement-Essais de missiles (DGA-EM). Le but de cette démarche était pour l'ONF d'optimiser les moyens de chasse pour augmenter les prélèvements de grand gibier (cerf mais également sanglier), notamment pour protéger les replantations prévues dans le cadre du plan de relance. L'ONF souhaite pouvoir continuer à utiliser ce moyen de chasse dans les mêmes conditions de lieu et d'organisation qu'autorisés dans le premier avenant. Il est nécessaire de prendre un nouvel avenant au SGDC. La commission départementale de chasse et de faune sauvage (CDCFS) en formation plénière doit émettre un avis sur cette demande avant que le projet d'avenant soit mis à la consultation du public pendant 21 jours.  
Avis favorable de la SEPANSO : « *Cette pratique traque-affût est beaucoup moins dérangeante que la battue ou la traque avec de nombreux chiens. Les animaux se dérobent mais sans précipitation excessive ce qui permet aux tireurs d'ajuster leur tir avec plus de précision, Les animaux visés sont mieux identifiés, donc moins de blessés.* »

30 10 : La préfecture transmet le procès-verbal de la CDAC du 4 septembre : Extension U EXPRESS et création du drive sur la commune de GABARRET

30 10 : Tartas – C.A. de la SEPANSO Landes

30 10 : Bayonne – SPPPI – réunion plénière à 14h00 - Georges Cingal excusé.

On voit rouge !



## **Documents :**

**Le modèle économique d'électricité de France (EDF)** – Communication de la Cour des Comptes adressée à la Commission des finances de l'Assemblée nationale – 131 pages (Synthèse : 5 pages et Recommandations : 1 page) – 24/09/2025

[https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250924-Modele-economique-EDF\\_1.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250924-Modele-economique-EDF_1.pdf)

**Rapport d'information sur la compétitivité de la filière bois française** – Commission des affaires économiques du Sénat - Mme Anne-Catherine LOISIER et M. Serge MÉRILLOU – 158 pages

<https://www.senat.fr/rap/r24-847/r24-8471.pdf>

**Réseau des chambres d'agriculture depuis leur régionalisation : exercices depuis 2017** – Rapport de la Cour des Comptes – 117 pages (Synthèse : 3 pages et Recommandations : 2 pages) – 01/10/ 2025  
Nota Bene : *le nombre de paysans continue de diminuer et la part de l'agriculture dans le PIB s'est stabilisée à moins de 2 %.*

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-10/20251001-S2025-1229-Regionalisation-des-chambres-d-agriculture.pdf>

**Bulletins hydrométriques et gestion des étiages (mis à jour le 20/10/2025)**

<https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Eau-et-Peche/Gestion-de-crise-secheresse/Bulletins-hydrometriques-et-gestion-des-etiages>

**Où trouver des milliards ? Communiqué France Nature Environnement, le 21 octobre 2025**

Lutter contre les déchets plastiques : 1,6 Milliards d'euros économisés par an

Appliquer les normes de qualité e l'air : 11 milliards d'euros économisés par an

Lutter contre la malbouffe : un potentiel de 19 milliards d'euros d'économies par an

<https://fne.asso.fr/communique-presse/budget-ou-trouver-les-milliards>

**Palmarès de la 14<sup>ème</sup> édition du concours « Capitale française de la biodiversité » sur le thème Culture(s) et Biodiversité** – Dossier de presse (12 pages) –

Aucune commune d'Aquitaine, mais il est intéressant d'examiner des réussites ailleurs.

[https://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/dossier\\_de\\_presse\\_cfb-2025\\_culture-s-et-biodiversite.pdf](https://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/dossier_de_presse_cfb-2025_culture-s-et-biodiversite.pdf)

Et si cela vous intéresse des résultats des années passées (80 page)

[https://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/recueil\\_dactions\\_2025\\_cultures-et-biodiversite.pdf](https://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/recueil_dactions_2025_cultures-et-biodiversite.pdf)

**Le biométhane en France : enjeux et défis pour une production durable** – I. Bouacida et P.M.

Aubert – IDDRI – 56 pages

[https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202510-ST0325-biogaz\\_0.pdf](https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202510-ST0325-biogaz_0.pdf)

**Ripisylves et forêts alluviales : Connaissance et gestion en contexte de changements globaux** –

Marc Villar, Richard Chevalier, Simon Dufour, coord. - Quae ed. – 2025 - 340 pages

Téléchargement gratuit : <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4129-3>

**CNDP en Nouvelle Aquitaine – Lettre d'information n°5** – Octobre 2025 – 8 pages

- **Données pour le projet d'Usine de production de carburant de synthèse pour l'aviation à Tartas et Bégaar (ReStart)**

<https://www.debatpublic.fr/usine-de-production-de-carburant-de-synthese-pour-laviation-tartas-et-beagaar-restart-6681>

**Solutions fondées sur la nature (NbS) pour réduire le risque d'incendie et accroître la résilience climatique globale dans les forêts européennes – European Environmental Agency**

<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/nature-based-solutions-for-fire-resilient-european-forests>

## **Documents en anglais :**

**A Decade of National Climate Action : Stocktake And The Road Ahead** – Deep Decarbonization Pathways (DDP) report 2025 – IDDRI – 304 pages (Executive summary : pages 7 & 8)  
<https://ddpinitiative.org/ddp-report-2025/>

**Decarbonisation and detoxification of the chemical industry** – European Environmental Bureau – 3 pages  
<https://eeb.org/wp-content/uploads/2025/10/FAQ-decarbonisation-and-detoxification-of-the-chemicals-industry-1.pdf>

**PFAS restriction proposal – state of play an next steps** – Maria Ottati, Chair of the Committee for Socio-Economic Analysis, European Chemicals Agency – Presentation (15 pages) on October 15<sup>th</sup>.  
<https://echa.europa.eu/-/echa-publishes-updated-pfas-restriction-proposal>

**Too Toxic to Ignore : Confronting the Petrochemical Threat in Europe** – Center for International Environmental Law (CIEL) – 19 pages – Octobre 2025  
<https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2025/10/Too-Toxic-to-Ignore.pdf>

**Les compagnies aériennes blâment les taxes, les frais et les redevances d'aviation: Les données disent le contraire – Transport & Environment – 29/10/2025**  
Étude des professeurs Dr. Friedrich Thießen et Dr. Christoph Brützel  
<https://www.transportenvironment.org/uploads/files/2-pager-national-taxes-fees-and-charges-study-1.pdf>